

DECISION N° 2017/D313



REUNION ECO-EMBALLAGES & DGPR PARIS : REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS

Le Président s'est rendu courant juillet 2017 à Paris pour une réunion Eco-Emballages et à la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques). Il a engagé des dépenses d'hébergement et de restauration qu'il convient de lui rembourser pour un montant 191.90 €.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➔ **VALIDE** le remboursement des frais cités ci-dessus au Président.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 06 septembre 2017

**Le Président
Thierry BURLOT**



**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 06 SEPTEMBRE 2017**

Convocation du 31 AOUT 2017

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-sept le six septembre à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à Saint Briec, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales :
Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	ABSENT EXCUSE	
		PRESENT	
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Briec Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Briec Armor Agglomération		X
Bruno BEUZIT	St Briec Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Gervais LE BOUC	DINAN Agglomération		X
Françoise LE FUR	St Briec Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Briec Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Briec Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre		X

Présents : 08

Absents : 06

Votants : 08